

33^{es} PRIX GÉMEaux

TÉLÉVISION | MÉDIAS NUMÉRIQUES

Télévision

33^e ÉDITION

CAHIER DES RÈGLEMENTS ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

**ADMISSIBILITÉ : ÉMISSIONS DIFFUSÉES
ENTRE LE 1^{er} MAI 2017 ET LE 30 AVRIL 2018**

L'Académie recommande fortement à la personne qui inscrit un candidat ou une production de consulter les artisans et les interprètes pour le choix des épisodes soumis dans les catégories de métiers et d'interprétation qui les concernent.

Un artisan ou un interprète ayant travaillé à une émission qui répond aux critères d'admissibilité des prix Gémeaux 2018 peut soumettre lui-même sa candidature au concours, à la condition que le détenteur des droits relatifs à l'émission lui consente ceux qui sont nécessaires à son évaluation et à sa diffusion, ceci conformément au présent règlement.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION DISPONIBLE EN LIGNE
www.inscription.academie.ca

Télévision

33^e ÉDITION

L'Académie canadienne du cinéma et de la télévision a pour mission de reconnaître et promouvoir la créativité des artistes et des artisans de la télévision, du cinéma et des médias numériques de langue française auprès du public et de l'industrie d'ici et d'ailleurs.

Les prix Gémeaux présentent au public et à l'industrie ce que les membres de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision ont sélectionné comme étant le meilleur diffusé sur nos écrans.

Ce document explique en détail le concours des prix Gémeaux pour les émissions de télévision de langue française diffusées au Canada. Il contient les règlements officiels, la liste des catégories de prix, la liste des critères d'évaluation et le lien vers le formulaire d'inscription. Les règlements ont été révisés en vue des prix Gémeaux 2018 par le comité des règlements Télévision des prix Gémeaux et approuvés par le conseil d'administration de l'Académie canadienne du cinéma et de la télévision au Québec.

Règlements

Aux fins des présents règlements, le terme « émission » désigne autant une émission unique, qu'une série ou un épisode.
Le genre masculin est employé sans discrimination, afin d'en faciliter la lecture.

QUI PEUT INSCRIRE ?

Toute personne, membre ou non-membre de l'Académie, peut inscrire à condition de détenir les droits ou d'être autorisée par le ou les propriétaire(s) des droits de la production, sous réserve des conditions d'inscription.

PRODUCTIONS ADMISSIBLES

Sont admissibles aux prix Gémeaux les productions télédiffusées en version originale française au Canada entre le 1^{er} mai 2017 et le 30 avril 2018 qui répondent à tous les critères d'admissibilité.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le formulaire d'inscription doit être rempli en ligne au www.inscription.academie.ca.

La confirmation d'inscription et le paiement des frais d'inscription doivent être reçus à l'Académie aux dates inscrites dans l'échéancier des prix Gémeaux 2018 :

Académie canadienne du cinéma et de la télévision – Prix Gémeaux
225, rue Roy Est, bureau 106, Montréal (Québec) H2W 1M5
Téléphone : 514 849-7448

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au concours des prix Gémeaux, une émission doit répondre à tous les critères suivants :

1. L'émission doit être une production canadienne selon la définition du CRTC ou du Bureau des visas de films et bandes vidéo canadiens, et avoir la télévision comme premier marché.
2. La langue originale de l'émission doit être le français.
3. L'émission doit avoir été diffusée au Canada pour la première fois entre le 1^{er} mai 2017 et le 30 avril 2018.
4. Une émission dont la première diffusion est sur une plateforme numérique, qui possède une licence d'un diffuseur (licence telle que définie par le CRTC) et qui est formatée pour la télévision (exemple : durée fixe des épisodes, pauses publicitaires, etc.) devra être inscrite dans la section Télévision du concours. Si elle ne répond pas à ces deux (2) conditions, elle devra être inscrite dans la section Médias numériques du concours.
5. Une émission unique faisant l'objet d'une diffusion en direct entre le 1^{er} et le 30 avril 2018 peut s'inscrire, au choix, à l'un ou l'autre des concours des prix Gémeaux 2018 ou 2019. Si l'émission est inscrite aux prix Gémeaux 2018, l'envoi du formulaire d'inscription dûment rempli et du matériel audiovisuel requis doit respecter l'échéancier établi pour les visionnements des jurys 2018. Si ces délais ne peuvent être respectés, l'émission verra son admissibilité reportée aux prix Gémeaux 2019.
6. Une émission qui, après son inscription, voit sa diffusion reportée plus tard que le 30 avril 2018 est retirée du concours. Tout report de diffusion doit être signalé à l'Académie.
7. Dans le cas d'une série, le tiers des épisodes doit avoir été diffusé avant le 30 avril 2018. Si la proportion est moindre que le tiers, la société responsable de l'inscription doit demander par écrit à l'Académie l'autorisation de s'inscrire. L'Académie déterminera de l'admissibilité de la production.
8. Dans le cas d'une série inscrite en 2018, les épisodes diffusés après le 30 avril peuvent être soumis dans les différentes catégories de prix. La personne qui inscrit doit s'assurer que l'envoi du matériel audiovisuel requis respecte l'échéancier établi pour les visionnements des jurys 2018, lequel est annexé au présent cahier des règlements.
9. Toute émission constituée essentiellement des meilleurs moments d'une série n'est pas admissible.
10. L'émission du Gala des prix Gémeaux n'est pas admissible.
11. Seule la version d'une émission qui a été diffusée, sans ajout ni modification, peut être inscrite dans une catégorie de prix.
12. Une émission admissible ou inscrite dans la section Médias numériques du concours et reformatée pour la télévision n'est pas admissible.
13. Si une émission fait l'objet de plus d'une version diffusée, une seule version peut être inscrite.
14. Dans le cas d'une captation, seules les inscriptions des personnes ayant travaillé directement à la production télévisuelle de l'émission sont admissibles.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1. Chaque émission doit répondre aux critères d'admissibilité du concours des prix Gémeaux - Télévision.
2. La personne qui soumet une émission ou une candidature dans les catégories de métiers ou d'interprétation doit : (i) prendre connaissance des présents règlements et s'engager à les respecter; (ii) détenir ou avoir obtenu, aux fins du présent concours, tous les droits, incluant ceux de la bande sonore nécessaires à l'utilisation de la production telle que décrite à l'article 18 ci-après; (iii) être autorisée à transférer ces droits à l'Académie.
3. Une inscription dans une catégorie « émissions » donne droit à deux (2) inscriptions gratuites dans une catégorie de métiers ou d'interprétation.
4. Les inscriptions relèvent du ou des propriétaire(s) des droits de l'émission ou de toute personne ayant obtenu l'autorisation écrite du propriétaire des droits de cette émission.
5. Une émission ne peut être inscrite que dans une seule catégorie « émissions ».
6. La mention au générique fait foi de la catégorie dans laquelle un candidat est admissible. Un candidat ne peut pas être inscrit dans une catégorie si la mention au générique ne confirme pas qu'il a exercé cette fonction.
7. Dans le cas de l'inscription d'une série, un (1) épisode doit être soumis dans la catégorie « émissions » et un (1) épisode doit être soumis pour chaque catégorie de métiers et d'interprétation.
8. Dans le cas d'une série, l'épisode soumis dans une catégorie doit faire partie de la série régulière.
9. Le choix des épisodes est la responsabilité de la personne qui inscrit.
10. Il est possible de soumettre le même épisode ou un (1) épisode différent pour toutes les catégories d'inscription.
11. Dans les catégories de métiers, un maximum de deux (2) inscriptions peut être soumis dans une même catégorie pour une même série. Le même candidat (ou la même équipe de candidats) ne peut être soumis pour les deux (2) inscriptions.
12. Seules les candidatures des artistes et des artisans ayant travaillé à l'épisode soumis et dont le nom apparaît au générique de l'épisode sont admissibles.
13. Pour les catégories de métiers, seules les personnes responsables des postes créatifs sont admissibles.
14. Dans le cas d'une coproduction canadienne majoritaire, la personne responsable des inscriptions peut inscrire les candidats canadiens ou étrangers dans toutes les catégories « émissions », « métiers » et « interprétation ».
15. Dans le cas d'une coproduction canadienne minoritaire, la personne responsable des inscriptions peut inscrire, dans les catégories « émissions », les producteurs canadiens et étrangers. Toutefois, dans les catégories « métiers » et « interprétation », seules les catégories incluant des candidatures canadiennes sont admissibles.
16. La personne qui inscrit doit fournir les documents requis tels que décrits dans le formulaire d'inscription.
17. Chaque épisode soumis doit être représentatif de l'inscription dans la catégorie. Les membres des Grands jurys et les membres de l'Académie visionnent et votent exclusivement en fonction de l'épisode soumis dans la catégorie de prix qu'ils sont appelés à juger.
18. La personne qui inscrit est responsable de la qualité visuelle et sonore de chaque fichier vidéo soumis. Une émission ne sera pas jugée si la mauvaise qualité technique du matériel soumis nuit au visionnement et empêche un juré d'exercer son jugement.
19. L'Académie aura le droit de diffuser à la télévision canadienne d'expression française, de reproduire aux fins de diffusion et de communiquer au public via Internet des extraits de l'émission (maximum deux (2) minutes par extrait) en vue de la production, de la promotion et de la diffusion des remises de prix Gémeaux. Elle aura aussi le droit de présenter l'émission lors des visionnements en ligne pour ses membres et pour les membres des divers jurys constitués en vue de la production des remises de prix Gémeaux.
20. La personne qui soumet une émission ou une candidature s'engage à faire parvenir à l'Académie aux dates limites d'inscription et pour chacune des émissions ou candidatures soumises : (i) un formulaire d'inscription dûment rempli; (ii) les frais d'inscription; (iii) le matériel audiovisuel requis. L'Académie se réserve le droit de demander aux maisons de production du matériel ou des informations supplémentaires en tout temps jusqu'au gala des prix Gémeaux.
21. La personne qui soumet une émission ou une candidature et qui voudrait annuler l'inscription après la deuxième date limite est tenue de payer les frais d'inscription. Si les frais d'inscription ont déjà été payés, l'Académie ne les remboursera pas.

NOTE : les nouveautés et les changements apportés aux règlements sont marqués d'un point rouge.

22. Pour toute catégorie où, pendant deux (2) années consécutives, il y a trois (3) inscriptions ou moins, le conseil d'administration de l'Académie au Québec se réserve le droit de suspendre la catégorie.

- 23. Pour toute catégorie, incluant les catégories en dramatique, où il n'y a qu'une seule ou aucune émission ou candidature inscrite, la catégorie est annulée et ouverte à nouveau l'année suivante. L'Académie peut, selon le cas, proposer à la maison de production d'inscrire dans une autre catégorie ou de rembourser les frais d'inscription.

24. Pour les catégories « émissions » en dramatique, si deux (2) saisons d'une même série, distinctes lors de leur production, sont diffusées entre le 1^{er} mai 2017 et le 30 avril 2018, les deux (2) saisons pourront être inscrites, mais séparément.

25. Une production qui s'inscrit en « dramatique » une année ne pourra pas s'inscrire en « comédie » l'année suivante, et vice versa.

26. Toute question qui pourrait être posée quant à l'admissibilité des émissions ou des candidatures sera soumise au comité des règlements. Ses membres révisent toutes les inscriptions et font, au besoin, des recommandations à la personne qui inscrit. En cas de litige, les membres du conseil d'administration de l'Académie, section Québec, à l'exception de ceux siégeant également au comité des règlements, trancheront. Les décisions du conseil seront finales et sans appel.

27. La personne qui soumet une émission reconnaît aux Archives nationales du film, de la télévision et de l'enregistrement sonore le droit de se porter acquéreur (pour seule fin d'archives) d'un exemplaire de l'émission soumise.

SÉLECTION DES FINALISTES ET DES LAURÉATS

Dès qu'une émission est soumise et qu'elle répond aux critères d'admissibilité, son inscription devient officielle. Une firme de vérificateurs reconnue supervise les étapes de sélection et compile les votes. Toute question ou tout litige relatif à la sélection sont soumis au conseil d'administration de l'Académie au Québec. Les décisions du conseil d'administration sont finales et sans appel. Les étapes de sélection sont les suivantes :

GRANDS JURYS

Sélection dans les catégories « émissions », « réalisation », « textes », « interprétation » et « animation »

- 1. Dans les catégories « émissions », « réalisation », « textes », « interprétation » et « animation », les finalistes sont déterminés par des Grands jurys.
- 2. Les Grands jurys sont supervisés par un président d'honneur.
- 3. Le président d'honneur est nommé par le conseil d'administration de l'Académie.
- 4. Le président d'honneur doit faire preuve d'objectivité et doit exercer ses fonctions dans le respect du code d'éthique et de confidentialité.
- 5. L'Académie est responsable de former les Grands jurys, avec la collaboration du comité du processus de sélection.
- 6. Pour composer les Grands jurys, l'Académie communique entre autres avec les différents diffuseurs et les différentes compagnies de production.
- 7. Le président d'honneur et le conseil d'administration de l'Académie proposent aussi des candidats pour les Grands jurys.
- 8. Aucun directeur de programmes ou membre d'un comité de direction d'un diffuseur ne peut siéger à un Grand jury.
- 9. L'Académie peut nommer un président par Grand jury à l'aide des listes établies.
- 10. Le président d'honneur et le comité du processus de sélection supervisent la formation des Grands jurys et s'assurent que la composition soit équitable.
- 11. Chaque Grand jury est composé de cinq (5) à six (6) jurés incluant le président du Grand jury. L'Académie et le comité du processus de sélection s'assurent que les Grands jurys soient complets, mais, en cas de difficulté, un minimum de trois (3) personnes est acceptable.
- 12. Les jurés des Grands jurys agissent à titre bénévole.
- 13. Chaque Grand jury pour les catégories « émissions », « réalisation » et « textes » est composé idéalement d'un producteur, d'un réalisateur, d'un auteur / scénariste / concepteur, et de trois (3) autres professionnels ayant les compétences pour juger dans ces catégories.
- 14. Chaque Grand jury pour les catégories « interprétation » et « animation » est composé idéalement d'interprètes, d'animateurs, d'agents d'artistes, de directeurs de casting, de producteurs et de réalisateurs.
- 15. L'Académie et le comité du processus de sélection, avec l'aide des présidents des Grands jurys, sont responsables de gérer les désistements qui pourraient survenir dans chacun des Grands jurys.
- 16. L'Académie s'assure du bon déroulement des Grands jurys et du respect des échanciers.

17. Chaque président d'un Grand jury s'assure du bon déroulement de son jury et du respect des échanciers.

18. Les présidents et tous les jurés s'engagent à respecter et à signer le code d'éthique et de confidentialité établi par l'Académie.

19. Chaque personne qui siège à un Grand jury reconnaît et accepte les règlements et les échanciers établis par l'Académie.

20. Le président de chaque Grand jury est habilité à exclure un membre de son jury s'il ne se conforme pas au code d'éthique et de confidentialité établi par l'Académie.

- 21. Tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts est évité dans la formation des Grands jurys, ce qui veut dire que le juré ne doit pas avoir travaillé sur une des émissions à juger, peu importe l'année ou la saison, ne doit pas être un employé permanent d'une maison de production en lien avec une des émissions à juger (excluant les pigistes et les contractuels), et ne doit pas être en relation directe avec le candidat à juger. Un membre d'un Grand jury doit déclarer les émissions auxquelles il a participé et qui ont été diffusées entre le 1^{er} mai 2017 et le 30 avril 2018, et toute situation représentant une source de conflit d'intérêts.

22. Chaque personne qui siège à un Grand jury reconnaît agir de façon indépendante et ne pas être soumise à quelque pression que ce soit pour lui permettre de juger en toute impartialité les émissions ou les candidats inscrits.

23. Chaque personne qui siège à un Grand jury s'engage à respecter la confidentialité du déroulement du jury auquel elle siège.

24. Chaque personne qui siège à un Grand jury accepte que, par souci de transparence, son nom et les catégories qu'elle a jugées soient rendus publics.

25. Les membres d'un Grand jury ne peuvent déplacer une émission ou une candidature d'une catégorie à une autre.

26. L'envoi des codes d'accès aux membres des Grands jurys pour le bulletin de vote numérique est effectué par la firme de vérificateurs.

27. Chaque membre d'un Grand jury accède aux fichiers vidéo et visionne en entier les émissions inscrites dans la ou les catégorie(s) qu'il doit juger.

28. Avant le début des travaux de chaque Grand jury, l'Académie et le président de chaque Grand jury ont la responsabilité de bien expliquer le processus aux jurés.

29. Les membres des Grands jurys évaluent une émission ou une candidature à partir de critères d'évaluation figurant sur une grille de pointage. Les critères d'évaluation figurent aux pages 10 à 14 du présent cahier des règlements.

30. Après la période de visionnement, chaque membre d'un Grand jury sélectionne, de façon individuelle, les cinq (5) meilleures émissions ou candidatures parmi les productions qu'il a jugées.

31. Chaque membre d'un Grand jury remplit, de façon individuelle, son bulletin de vote en accordant un rang de 1 à 5, par ordre de préférence, à chaque émission ou candidature qu'il a retenue.

32. Les bulletins de vote des Grands jurys sont remis à la firme de vérificateurs qui compile les rangs accordés par chaque membre d'un Grand jury.

33. L'émission ou candidature qui se voit accorder le premier rang par un membre du Grand jury obtient cinq (5) points, celle qui se voit accorder le second rang obtient quatre (4) points, et ainsi de suite. Les émissions ou candidatures qui ne sont pas retenues par un membre d'un Grand jury n'obtiennent aucun point.

34. La firme de vérificateur compile les résultats accordés à chaque émission ou candidature dans chaque catégorie. Les cinq (5) émissions ou candidatures qui obtiennent les meilleurs scores seront mises en nomination.

35. En cas d'égalité sur le plan du pointage, une émission ou candidature qui aura obtenu plus de premiers rangs (ou de seconds rangs, et ainsi de suite) par les membres du Grand jury sera privilégiée.

36. L'émission ou la candidature qui a le meilleur score dans sa catégorie se verra accorder le premier rang, et ainsi de suite jusqu'au cinquième rang. Cette compilation servira lors de la pondération entre le vote des jurys et le vote final des membres.

37. Les finalistes sont annoncées officiellement lors d'une conférence de presse.

38. Toute modification à la liste des finalistes doit être soumise à l'Académie par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'annonce officielle des finalistes. Une demande de modification soumise après ce délai entraînera des frais de 150 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.

39. L'Académie se réserve le droit de différer toute demande de modification à la liste officielle soumise dans les 15 jours ouvrables précédant les remises de prix. Dans ce cas, les modifications seront faites après les remises de prix et entraîneront des frais de 150 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.

● **VOTE DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE PAR BRANCHE DE MÉTIER**

Sélection pour les catégories « métiers » (excepté en « réalisation » et en « textes »)

1. Les finalistes dans les catégories de métiers (recherche, direction photographique, montage, son, décors, création de costumes, maquillages / coiffures, musique, distribution artistique et habillage graphique) seront déterminés par un vote des membres de l'Académie par branche de métiers.
2. Seuls les membres votants de l'Académie en règle au 1^{er} mars 2018 pourront voter dans toutes les catégories pour lesquelles ils ont les crédits nécessaires.
3. L'envoi des codes d'accès aux membres votants pour le bulletin de vote numérique est effectué par la firme de vérificateurs.
4. Un minimum de cinq (5) votes par catégorie est requis. Dans le cas où ce minimum n'est pas atteint, l'Académie pourra ouvrir le vote aux membres votants accrédités en production et en réalisation.
5. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote reconnaît et accepte les règlements établis par l'Académie.
6. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote s'engage à respecter le code d'éthique et de confidentialité établi par l'Académie.
7. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote reconnaît agir de façon indépendante et ne pas être soumis à quelque pression que ce soit pour lui permettre de juger en toute impartialité les candidats à juger dans sa ou ses catégorie(s).
8. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote s'engage à respecter la confidentialité du processus de sélection.
9. Les membres votants ne peuvent déplacer une candidature d'une catégorie à une autre.
10. Les membres votants accèdent aux fichiers vidéo et visionnent en entier les émissions inscrites dans la ou les catégorie(s) pour lesquelles ils sont admissibles au vote. L'Académie tient à souligner à ses membres que voter pour une émission qu'ils n'ont pas vue constitue un grave manque d'éthique envers leurs pairs. Dans ce cas, l'abstention est un signe de probité.
11. Les membres votants évaluent une candidature à partir de critères d'évaluation figurant sur une grille de pointage. Les critères d'évaluation figurent aux pages 10 à 14 du présent cahier des règlements.
12. Après la période de visionnement, chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote devra, de façon individuelle, sélectionner les cinq (5) meilleures candidatures parmi les productions qu'il a jugées.
13. Chaque membre votant qui se prévaut de son droit de vote doit remplir, de façon individuelle, son bulletin de vote en accordant un rang de 1 à 5, par ordre de préférence, à chaque candidature qu'il a retenue.
14. Une fois le vote terminé, les bulletins numériques sont remis à la firme de vérificateurs qui compile les rangs accordés par chaque membre.
15. La candidature qui se voit accorder le premier rang obtient cinq (5) points, celle qui se voit accorder le second rang obtient quatre (4) points, et ainsi de suite. Les candidatures qui ne sont pas retenues n'obtiennent aucun point.
16. La firme de vérificateur compile les résultats et fait la moyenne des notes accordées à chaque candidature dans chaque catégorie. Les cinq (5) candidatures qui auront obtenu les meilleures moyennes seront mises en nomination.
17. En cas d'égalité sur le plan du pointage, une candidature qui aura obtenu plus de premiers rangs (ou de seconds rangs, et ainsi de suite) par les membres sera privilégiée.
18. La candidature qui a la meilleure moyenne dans sa catégorie se verra accorder le premier rang, et ainsi de suite jusqu'au cinquième rang. Cette compilation servira lors de la pondération entre le vote pour la sélection des finalistes et le vote pour la sélection des lauréats.
19. Les finalistes sont annoncées officiellement lors d'une conférence de presse.
20. Toute modification à la liste des finalistes doit être soumise à l'Académie par écrit dans les cinq (5) jours ouvrables suivant l'annonce officielle des finalistes. Une demande de modification à la liste officielle soumise après le délai permis entraînera des frais de 150 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.
21. L'Académie se réserve le droit de différer toute demande de modification à la liste officielle soumise dans les 15 jours ouvrables précédant les remises de prix. Dans ce cas, les modifications seront faites après les remises de prix et entraîneront des frais de 150 \$ par changement, sauf s'il s'agit d'une erreur de l'Académie.

VOTE FINAL (Pour toutes les catégories)

1. Seuls les membres votants de l'Académie en règle avant l'annonce officielle des finalistes, soit au 1^{er} juin 2018, et accrédités en Télévision et en Médias numériques, ont le droit de vote pour l'année en cours.
2. Tous les membres votants des sections Télévision et Médias numériques ont le droit de vote dans toutes les catégories des prix Gémeaux. L'Académie tient à souligner à ses membres que voter pour une émission qu'ils n'ont pas vue ou voter dans une catégorie qu'ils estiment en conscience ne pas être aptes à juger constitue un grave manque d'éthique envers leurs pairs. Dans ces cas, l'abstention est un signe de probité.
3. L'envoi des codes d'accès aux membres votants pour le bulletin de vote numérique est effectué par la firme de vérificateurs.
4. Les membres votants de l'Académie ont la possibilité de visionner les émissions finalistes afin de voter en toute connaissance de cause. Les fichiers vidéo des productions en nomination seront disponibles en ligne, directement sur le site du vote.
5. Les membres accordent un rang, par ordre de préférence, à chacune des émissions ou des candidatures en nomination dans chaque catégorie. Une fois leur bulletin de vote rempli, ils le soumettent à la firme de vérificateurs.
6. La firme de vérificateurs compile les rangs accordés par chaque membre dans chaque catégorie de prix.
7. Au moment de la compilation du vote final, pour les catégories « émissions », le vote des Grands jurys compte pour 70 %, le vote général des membres de l'Académie compte pour 20 %, et les données d'écoute pour 10 %.
8. Au moment de la compilation du vote final, pour les catégories en « réalisation », en « textes », en « interprétation » et en « animation », le vote des Grands jurys compte pour 70 %, et le vote général des membres de l'Académie compte pour 30 %.
9. Au moment de la compilation du vote final, pour les catégories « métiers », le vote des membres de l'Académie par branche de métier pour la sélection des finalistes compte pour 70 % et le vote général des membres de l'Académie pour la sélection des lauréats compte pour 30 %.
10. La firme Numeris fournira à l'Académie la cote d'écoute réelle selon l'auditoire 2+ de la diffusion originale des émissions finalistes dans les catégories « émissions ».
11. Dans le cas d'une série, Numeris fournira à l'Académie la cote d'écoute de l'épisode qui aura été soumis au moment de l'inscription.
12. Sur les listes officielles, seul le nom de la série apparaîtra.
13. Les résultats demeurent confidentiels jusqu'aux remises de prix Gémeaux.
14. L'Académie remet un (1) seul trophée par émission gagnante dans chaque catégorie. S'il y a des émissions gagnantes ex æquo dans une catégorie, un (1) trophée sera remis à chacune d'elle.
15. Lorsqu'il y a plus d'un (1) lauréat pour la même émission dans la même catégorie, chacun recevra un (1) certificat d'attestation. Il est possible d'acheter des trophées supplémentaires. Seuls les gagnants dont les noms se trouvent sur la liste officielle ont le droit d'acheter un (1) trophée Gémeaux.
16. Les prix Gémeaux dans les catégories d'émissions sont remis au(x) producteur(s) ou à une personne déléguée par le(s) propriétaire(s) des droits de l'émission gagnante; ceux des catégories de métiers sont remis aux artisans, et ceux des catégories d'interprétation, aux interprètes.

EXIGENCES TECHNIQUES

1. La personne qui inscrit doit téléverser sur le formulaire en ligne, à l'endroit prévu à cet effet, une photo représentant bien la production. Cette photo doit être libre de droits et respecter les spécificités suivantes : format horizontal, 5 x 3 pouces, 300 dpi, format JPG, et ne doit pas dépasser 5 Mo.
2. La personne qui inscrit dans une catégorie d'interprétation doit téléverser sur le formulaire en ligne, à l'endroit prévu à cet effet, une photo représentant bien l'interprète. Cette photo doit être libre de droits et respecter les spécificités suivantes : format vertical, 3 x 5 pouces, 300 dpi, format JPG, et ne doit pas dépasser 5 Mo.
3. La personne qui inscrit dans une catégorie d'animation doit téléverser sur le formulaire en ligne, à l'endroit prévu à cet effet, une photo représentant bien l'animateur. Cette photo doit être libre de droits et respecter les spécificités suivantes : format horizontal, 5 x 3 pouces, 300 dpi, format JPG, et ne doit pas dépasser 5 Mo.
4. La personne qui inscrit doit téléverser ses fichiers vidéo sur la plateforme en ligne prévue à cet effet aux dates requises selon l'échéancier, sans quoi l'Académie se réserve le droit d'annuler l'inscription sans remboursement.
5. La personne qui inscrit doit fournir le nombre de fichiers vidéo requis relativement à l'inscription. Ces fichiers vidéo serviront aux visionnements des membres des Grands jurys et des membres de l'Académie.

● **NOTE** : les nouveautés et les changements apportés aux règlements sont marqués d'un point rouge.

6. Une cassette Beta de l'émission unique ou, dans le cas d'une série, de l'épisode mis en nomination devra être fournie sur demande. La personne qui inscrit recevra un avis par courriel. Cette cassette servira à des fins d'extraits en vue des remises de prix Gémeaux.
- Les rubans de la cassette Beta doivent commencer par 30 secondes de barres de couleur et tonalité à 0 « VU », suivies de cinq (5) secondes de noir et de silence, puis de l'émission complète.
 - Ne pas soumettre de bande maîtresse.
 - L'Académie ne saurait être tenue responsable de la perte ou des dommages qui pourraient être causés aux cassettes Beta.
7. Toutes les productions présentées doivent répondre aux exigences techniques suivantes :
- Les épisodes soumis doivent obligatoirement être téléversés sur la plateforme numérique prévue à cet effet. Aucun DVD ne sera accepté.
 - Chaque fichier vidéo doit comporter le générique, l'ouverture et la fermeture de l'émission.
 - Le fichier soumis ne doit pas dépasser 4 Go, et il doit être dans l'un des formats suivants : H264.mov, H264.mp4 ou x264.mp4.
 - Une fois la vidéo téléversée, la personne qui inscrit doit la visionner pour s'assurer de la qualité et de l'exactitude du contenu. Au besoin, il sera alors possible de l'effacer et recommencer.
 - La personne qui inscrit est responsable de la qualité visuelle et sonore de chaque fichier vidéo soumis. Une émission ne sera pas jugée si la mauvaise qualité technique du matériel soumis nuit au visionnement et empêche les jurés d'exercer leur jugement.
 - La qualité du fichier vidéo doit correspondre aux standards de diffusion. La qualité, le contenu et l'identification des fichiers vidéo soumis sont la responsabilité de la personne qui inscrit.
- Les fichiers vidéo doivent être exempts de publicité et de noir. Chaque épisode doit être présenté en continu afin de faciliter le visionnement des jurés aux étapes de sélection.
 - Dans les catégories « Direction photographique » (63 à 66) les fichiers vidéo doivent commencer par 30 secondes de barres de couleur.
8. Pour assurer la meilleure qualité vidéo possible, nous vous recommandons d'utiliser le format suivant :
- Codec : H.264
 - Fréquence d'images : identique à la source
 - Format : 1080p désentrelacé
 - Débit : 3200 kbps
 - Ratio de pixels : Carré (1:1)
9. Pour assurer la meilleure qualité sonore possible, nous vous recommandons d'utiliser le format Codec suivant :
- Codec : AAC-LC (faible complexité)
 - Débit : 256 kbps
 - Fréquence de l'extrait : 48 kHz*
10. L'Académie recommande fortement l'utilisation du logiciel Handbrake afin d'encoder les fichiers vidéo. L'utilisation de tout autre logiciel pourrait entraîner des problèmes de téléversement.
11. L'Académie ne saurait être tenue responsable des problèmes de téléversement. Le producteur a la responsabilité de s'assurer que ses fichiers vidéo soient téléversés convenablement.
12. Un délai de trois (3) à quatre (4) jours ouvrables doit être accordé à l'Académie afin de traiter tout problème relatif aux téléversements des fichiers vidéo.

Frais d'inscription

1. Émission unique

Membre	485 \$
Non-membre	970 \$

Ces frais d'inscription donnent droit à l'inscription d'une (1) émission dans une catégorie « émissions » et à deux (2) inscriptions dans les catégories « métiers », « interprétation » ou « animation ». (Les frais relatifs aux inscriptions additionnelles dans les catégories « métiers », « interprétation » et « animation » sont indiqués au point 3.)

2. Série

Membre	675 \$
Non-membre	1 350 \$

Ces frais d'inscription donnent droit à l'inscription d'une (1) série dans une catégorie « émissions » et à deux (2) inscriptions dans les catégories « métiers », « interprétation » ou « animation ». (Les frais relatifs aux inscriptions additionnelles dans les catégories « métiers », « interprétation » et « animation » sont indiqués au point 3.)

3. Métiers / Interprétation / Animation

Membre	245 \$
Non-membre	490 \$

Ces frais d'inscription donnent droit à une inscription dans les catégories « métiers », « interprétation » ou « animation ». Il n'est pas nécessaire d'inscrire la production dans une catégorie « émissions », mais toute candidature doit répondre aux critères d'admissibilité des prix Gémeaux 2018.

NOTE 1 : si une catégorie est annulée, l'Académie remboursera les frais d'inscription.

NOTE 2 : toute modification imprévue à l'inscription après la deuxième date limite pourrait entraîner des frais supplémentaires.

NOTE 3 : la personne qui soumet une émission ou une candidature et qui voudrait annuler l'inscription après la deuxième date limite s'engage tout de même à payer les frais d'inscription. Si les frais d'inscription ont déjà été payés, l'Académie ne les remboursera pas.

Catégories de prix

ÉMISSIONS

FICTION

1. Meilleure série dramatique

Continuité dramatique dont le récit se déroule sur 2 à 13 épisodes qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

2. Meilleure série dramatique annuelle

Continuité dramatique dont le récit se déroule sur 14 à 26 épisodes qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

3. Meilleure série dramatique quotidienne

Continuité dramatique dont le récit se déroule sur 27 épisodes ou plus qui raconte l'histoire d'un ou de plusieurs personnages récurrents et dont tous les épisodes ont été tournés durant une même année de production.

4. Meilleure comédie

Série adoptant le genre comique qui met en scène des personnages principaux récurrents.

HUMOUR

5. Meilleure spéciale humoristique

Production unique, diffusée en un (1) ou deux (2) épisode(s), qui est principalement axée sur l'humour (incluant les spéciales des catégories comédie et série humoristique).

NOTE : Une émission spéciale est une émission dont la durée est différente de celle d'un épisode régulier de la série et/ou qui est diffusée dans une case horaire différente de celle d'un épisode régulier de la série.

6. Meilleure série humoristique

Série qui est principalement axée sur l'humour (sketches, monologues, parodies, etc.).

VARIÉTÉS

7. Meilleure spéciale de variétés ou des arts de la scène

Production unique, diffusée en un (1) ou deux (2) épisode(s), qui présente principalement des numéros de variétés ou des performances artistiques (danse, opéra, musique, etc.).

NOTE : Une émission spéciale est une émission dont la durée est différente de celle d'un épisode régulier de la série et/ou qui est diffusée dans une case horaire différente de celle d'un épisode régulier de la série.

8. Meilleure série de variétés ou des arts de la scène

Série qui présente principalement des numéros de variétés ou des performances artistiques (danse, opéra, musique, etc.).

9. Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk-show

Émission ou série qui est composée principalement d'une ou de plusieurs entrevue(s) menée(s) par un (1) ou des animateur(s) attiré(s).

10. Meilleur jeu

Émission ou série qui met à l'épreuve les connaissances et les capacités des participants.

NOTE : le prix est remis au producteur. S'il s'agit d'un concept original, le prix sera également remis au concepteur.

11. Meilleure télé-réalité

Émission ou série, diffusée en direct ou en différé, qui présente des extraits ou l'intégralité des activités de personnes connues ou non, filmées sur le vif dans des situations diverses, fortuites ou scénarisées, et qui peuvent se prêter à un processus d'élimination faisant appel ou non à la participation du public. Ce genre d'émission ne doit pas être confondu avec les documentaires tels que définis pour leur catégorie.

MAGAZINE

12. Meilleur magazine culturel

Série qui présente la vie culturelle sous ses différents aspects.

13. Meilleur magazine d'intérêt social

Série dont les sujets portent sur des préoccupations sociales ou des faits de société.

14. Meilleur magazine de services

Série qui renseigne et informe sur plusieurs sujets de la vie quotidienne.

15. Meilleur magazine style de vie

Série qui présente des façons de faire autour d'un seul et même thème dont le but premier est l'obtention d'un résultat.

AFFAIRES PUBLIQUES

16. Meilleure série ou spéciale d'affaires publiques

Émission ou série où l'on présente des entrevues, des débats, des reportages, sur des enjeux d'intérêt public.

DOCUMENTAIRE

NOTE : les prix des catégories 17 à 23 sont remis au(x) producteur(s) seulement.

17. Meilleure émission documentaire : société

Émission unique qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport à la société (enjeux de société, phénomènes de société, etc.).

18. Meilleure série documentaire : société

Série qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport à la société (enjeux de société, phénomènes de société, etc.).

19. Meilleure émission ou série documentaire : histoire et politique

Émission ou série qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport à l'histoire et/ou à la politique.

20. Meilleure émission ou série documentaire : biographie ou portrait

Émission ou série qui relate de façon non fictive la vie et l'œuvre d'une personne politique, artistique, sportive ou autres, connue ou non, et qui peut comporter des scènes d'archives et/ou des reconstitutions dramatiques.

21. Meilleure émission ou série documentaire : arts et culture

Émission ou série qui traite de façon non fictive d'un sujet consacré aux arts (peinture, sculpture, cinéma, danse, théâtre, littérature ou autres) et qui peut comporter des performances artistiques.

22. Meilleure émission ou série documentaire : nature, sciences et environnement

Émission ou série qui traite de façon non fictive d'un sujet ayant rapport avec le milieu naturel, scientifique ou environnemental (faune, écologie, médecine, technologie ou autres).

23. Meilleure émission ou série : docufiction

Émission ou série documentaire toutes catégories qui utilise la fiction afin d'illustrer des événements réels qui se sont produits dans le passé.

JEUNESSE

24. Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 12 ans et moins

Émission ou série de fiction conçue spécifiquement pour un public de 12 ans et moins.

25. Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 13 à 17 ans

Émission ou série de fiction conçue spécifiquement pour un public de 13 à 17 ans.

26. Meilleure émission ou série jeunesse : divertissement

Émission ou série de divertissement (variétés, jeux, talk-show, télé-réalité, etc.) conçue spécifiquement pour un public de 17 ans et moins.

27. Meilleure émission ou série jeunesse : magazine

Émission ou série de magazine conçue spécifiquement pour un public de 17 ans et moins.

SPORT

28. Meilleure émission ou série de sports en captation

Émission ou série en captation d'un événement ou d'une compétition de sport.

29. Meilleure émission ou série de sports ou de loisirs

Émission ou série qui porte sur les sports ou les activités de loisirs s'y rapportant (entrevues ou talk-show, magazine, documentaire).

ANIMATION

30. Meilleure émission ou série d'animation

Émission ou série dont les images sont réalisées selon les techniques de l'animation.

MÉTIERS

Dans les catégories de métiers (31 à 83), un maximum de deux (2) inscriptions peuvent être soumises dans une même catégorie pour une même série.

MEILLEURE RÉALISATION

NOTE : en plus du réalisateur, le metteur en scène ayant fait la direction des comédiens ou des participants pour l'émission et dont le nom apparaît au générique est admissible.

31. Série dramatique
32. Série dramatique annuelle
33. Série dramatique quotidienne
34. Comédie
35. Humour
36. Série ou spéciale de variétés ou des arts de la scène
37. Entrevues ou talk-show
38. Jeu
39. Télé-réalité
40. Magazine en captation
Réalisation d'un magazine dont la production s'effectue principalement en captation dans un lieu récurrent.
41. Magazine en vidéo légère
Réalisation d'un magazine dont la production s'effectue principalement en vidéo légère.
42. Affaires publiques
43. Documentaire : société, histoire et politique - émission
44. Documentaire : société, histoire et politique - série
45. Documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - émission
46. Documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - série
47. Docufiction
48. Jeunesse : fiction
49. Jeunesse : divertissement / magazine

MEILLEUR TEXTE

NOTE : seuls les textes écrits ou adaptés pour la télévision sont admissibles.

50. Série dramatique
51. Série dramatique annuelle
52. Série dramatique quotidienne
53. Comédie
54. Humour
55. Jeunesse

MEILLEUR SCÉNARIO

56. Documentaire - émission
57. Documentaire - série

MEILLEURE RECHERCHE

NOTE : en plus du ou des chercheur(s), toute personne ayant travaillé à la recherche visuelle et dont le nom apparaît au générique est admissible.

58. Talk-show, magazine
59. Affaires publiques
60. Documentaire - émission
61. Documentaire - série
62. Jeunesse

MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE

63. Fiction
64. Affaires publiques, documentaire - émission
65. Affaires publiques, documentaire - série

MEILLEURE DIRECTION PHOTOGRAPHIQUE OU ÉCLAIRAGE

66. Humour, variétés toutes catégories

MEILLEUR MONTAGE

67. Fiction
68. Humour, variétés toutes catégories
69. Magazine
70. Affaires publiques, documentaire - émission
71. Affaires publiques, documentaire - série

MEILLEUR SON

NOTE : les prix Gémeaux des catégories « son » peuvent être remis à un individu ou à une équipe d'un maximum de sept (7) personnes.

72. Fiction
73. Humour, variétés toutes catégories
74. Magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories

MEILLEURE DIRECTION ARTISTIQUE

75. Décors : fiction
76. Décors : toutes catégories variétés, magazines, affaires publiques, sports
77. Création de costumes
78. Meilleurs maquillages / coiffures

MEILLEURE DISTRIBUTION ARTISTIQUE

79. Fiction

MEILLEURE MUSIQUE ORIGINALE

80. Fiction
81. Documentaire
82. Thème musical : toutes catégories

MEILLEUR HABILLAGE GRAPHIQUE

83. Habillage graphique : toutes catégories

INTERPRÉTATION

NOTE 1 : seules les candidatures individuelles sont acceptées (sauf en humour, catégorie 100).

NOTE 2 : les premiers rôles font référence aux comédiens qui portent la série dans laquelle ils jouent pour la saison soumise et dont le récit et les intrigues tournent autour de leurs personnages. Les autres comédiens sont considérés comme ayant des rôles de soutien.

● **NOTE 3 :** Pour les catégories d'interprétation, le jury doit évaluer uniquement la performance de l'interprète à partir de l'épisode soumis. Il ne doit pas tenir compte du nombre de scènes dans lesquelles il apparaît, des autres épisodes de la série, ni de sa carrière.

- 84. Premier rôle masculin : série dramatique
- 85. Premier rôle masculin : série dramatique annuelle
- 86. Premier rôle masculin : série dramatique quotidienne
- 87. Premier rôle masculin : comédie
- 88. Premier rôle féminin : série dramatique
- 89. Premier rôle féminin : série dramatique annuelle
- 90. Premier rôle féminin : série dramatique quotidienne
- 91. Premier rôle féminin : comédie
- 92. Rôle de soutien masculin : série dramatique
- 93. Rôle de soutien masculin : série dramatique annuelle
- 94. Rôle de soutien masculin : série dramatique quotidienne
- 95. Rôle de soutien masculin : comédie
- 96. Rôle de soutien féminin : série dramatique
- 97. Rôle de soutien féminin : série dramatique annuelle
- 99. Rôle de soutien féminin : série dramatique quotidienne
- 99. Rôle de soutien féminin : comédie
- 100. Humour
- 101. Premier rôle masculin : jeunesse
- 102. Premier rôle féminin : jeunesse
- 103. Rôle de soutien masculin : jeunesse
- 104. Rôle de soutien féminin : jeunesse

ANIMATION

- 105. Humour
- 106. Série ou spéciale de variétés
- 107. Jeu
- 108. Télé-réalité
- 109. Émission ou série d'entrevues ou talk-show
- 110. Magazine culturel
- 111. Magazine de services
- 112. Magazine style de vie
- 113. Magazine d'intérêt social
- 114. Affaires publiques
- 115. Jeunesse
- 116. Sports ou loisirs

Critères d'évaluation

CES CRITÈRES SERVENT À L'ÉVALUATION DES ÉMISSIONS INSCRITES DANS UNE CATÉGORIE DE PRIX.

1 Meilleure série dramatique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte
- 20 réalisation
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

2 Meilleure série dramatique annuelle

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte
- 20 réalisation
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

3 Meilleure série dramatique quotidienne

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte
- 20 réalisation
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

4 Meilleure comédie

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 texte
- 20 interprétation
- 15 réalisation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique, montage

5 Meilleure spéciale humoristique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte, contenu
- 20 réalisation, montage
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique

6 Meilleure série humoristique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 texte, contenu
- 20 réalisation, montage
- 20 interprétation
- 10 décors, costumes, maquillages
- 10 image, son, musique

7 Meilleure spéciale de variétés ou des arts de la scène

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 qualité de l'animation et/ou de l'interprétation
- 25 réalisation, montage
- 25 concept, contenu
- 10 image, son, musique

8 Meilleure série de variétés ou des arts de la scène

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 qualité de l'animation et/ou de l'interprétation
- 25 réalisation, montage
- 25 concept, contenu
- 10 image, son, musique

9 Meilleure émission ou série d'entrevues ou talk-show

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 animation
- 25 recherche, contenu
- 20 réalisation, montage
- 10 image, son, musique

10 Meilleur jeu

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 animation
- 30 recherche, concept, choix des intervenants et des questions
- 20 réalisation, montage
- 10 image, son, musique

11 Meilleure télé-réalité

- 20 créativité, innovation, originalité
- 25 concept, mise en situation, contenu
- 25 réalisation, montage
- 10 animation, présentation
- 20 image, son, musique

12 Meilleur magazine culturel

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 animation, présentation
- 20 réalisation
- 30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)
- 10 image, son, musique, montage

13 Meilleur magazine d'intérêt social

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 animation, présentation
- 20 réalisation
- 30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)
- 10 image, son, musique, montage

14 Meilleur magazine de services

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 animation, présentation
- 20 réalisation
- 30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)
- 10 image, son, musique, montage

15 Meilleur magazine style de vie

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 animation, présentation
- 20 réalisation
- 30 contenu (traitement de l'information, recherche, choix des intervenants)
- 10 image, son, musique, montage

16 Meilleure série ou spéciale d'affaires publiques

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 réalisation
- 30 contenu, recherche, choix des intervenants
- 15 animation, présentation
- 15 image, son, musique, montage

17 Meilleure émission documentaire : société

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 traitement du contenu, scénario
- 20 réalisation
- 15 recherche, choix des intervenants
- 15 montage, rythme
- 10 image, son, musique

18 Meilleure série documentaire : société

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 traitement du contenu, scénario
- 20 réalisation
- 15 recherche, choix des intervenants
- 15 montage, rythme
- 10 image, son, musique

19 Meilleure émission ou série documentaire : histoire et politique

- 20 créativité, innovation, originalité
- 20 traitement du contenu, scénario
- 20 réalisation
- 15 recherche, choix des intervenants
- 15 montage, rythme
- 10 image, son, musique

20 Meilleure émission ou série documentaire : biographie ou portrait

20 créativité, innovation, originalité
15 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
20 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

21 Meilleure émission ou série documentaire : arts et culture

20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

22 Meilleure émission ou série documentaire : nature, sciences et environnement

20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants
15 montage, rythme
10 image, son, musique

23 Meilleure émission ou série : docufiction

20 créativité, innovation, originalité
20 traitement du contenu, scénario
20 réalisation
15 recherche, choix des intervenants et/ou comédiens
15 montage, rythme
10 image, son, musique

24 Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 12 ans et moins

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, recherche
15 réalisation
15 interprétation
10 adéquation avec le public cible
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

25 Meilleure émission ou série jeunesse fiction : 13 à 17 ans

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, recherche
15 réalisation
15 interprétation
10 adéquation avec le public cible
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

26 Meilleure émission ou série jeunesse : divertissement

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, recherche
15 réalisation
15 animation, interprétation
10 adéquation avec le public cible
10 décors, costumes, maquillages
10 image, son, musique, montage

27 Meilleure émission ou série jeunesse : magazine

20 créativité, innovation, originalité
20 texte, recherche
20 réalisation
15 animation
15 adéquation avec le public cible
10 image, son, musique, montage

28 Meilleure émission ou série de sports en captation

20 créativité, innovation, originalité
30 qualité de l'animation et/ou de la description
30 réalisation
20 image, son, musique, montage

29 Meilleure émission ou série de sports ou de loisirs

20 créativité, innovation, originalité
20 animation
20 réalisation, montage
30 contenu (traitement, recherche, choix des intervenants)
10 image, son, musique

30 Meilleure émission ou série d'animation

20 créativité, innovation, originalité
20 graphisme, style
20 scénario, concept
20 réalisation
20 bande sonore

31 Meilleure réalisation : série dramatique

20 créativité, innovation, originalité
35 mise en scène, direction des comédiens
25 traitement et approche
20 découpage et rythme

32 Meilleure réalisation : série dramatique annuelle

20 créativité, innovation, originalité
35 mise en scène, direction des comédiens
25 traitement et approche
20 découpage et rythme

33 Meilleure réalisation : série dramatique quotidienne

20 créativité, innovation, originalité
35 mise en scène, direction des comédiens
25 traitement et approche
20 découpage et rythme

34 Meilleure réalisation : comédie

20 créativité, innovation, originalité
35 mise en scène, direction des comédiens
25 traitement et approche
20 découpage et rythme

35 Meilleure réalisation : humour

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des comédiens
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

36 Meilleure réalisation : série ou spéciale de variétés ou des arts de la scène

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des participants
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

37 Meilleure réalisation : entrevues ou talk-show

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des participants
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

38 Meilleure réalisation : jeu

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des participants
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

39 Meilleure réalisation : télé-réalité

20 créativité, innovation, originalité
25 découpage et rythme
20 mise en scène, direction des participants
20 traitement et approche
15 qualités artistiques

40 Meilleure réalisation : magazine en captation

20 créativité, innovation, originalité
30 traitement du contenu et approche
25 découpage et rythme
25 choix des intervenants, direction des participants

- 41 Meilleure réalisation : magazine en vidéo légère**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 traitement du contenu et approche
 25 découpage et rythme
 25 choix des intervenants, direction des participants
- 42 Meilleure réalisation : affaires publiques**
 20 créativité, innovation, originalité
 35 traitement du contenu, scénarisation
 30 découpage et rythme
 15 choix des intervenants, direction des participants
- 43 Meilleure réalisation documentaire : société, histoire et politique - émission**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 traitement du contenu et approche
 25 découpage et rythme
 25 choix des intervenants, direction des participants
- 44 Meilleure réalisation documentaire : société, histoire et politique - série**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 traitement du contenu et approche
 25 découpage et rythme
 25 choix des intervenants, direction des participants
- 45 Meilleure réalisation documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - émission**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 traitement du contenu et approche
 25 découpage et rythme
 25 choix des intervenants, direction des participants
- 46 Meilleure réalisation documentaire : biographie ou portrait, arts et culture, nature, sciences et environnement - série**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 traitement du contenu et approche
 25 découpage et rythme
 25 choix des intervenants, direction des participants
- 47 Meilleure réalisation : docufiction**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 traitement du contenu et approche
 25 découpage et rythme
 25 choix des intervenants, direction des participants / comédiens
- 48 Meilleure réalisation jeunesse : fiction**
 20 créativité, innovation, originalité
 25 direction des comédiens
 20 traitement et approche
 20 découpage et rythme
 15 adéquation avec le public cible
- 49 Meilleure réalisation jeunesse : divertissement / magazine**
 20 créativité, innovation, originalité
 15 direction des animateurs, des chroniqueurs ou autres
 25 traitement et approche
 25 découpage et rythme
 15 adéquation avec le public cible
- 50 Meilleur texte : série dramatique**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction dramatique
 25 dialogues
 25 conception des personnages
- 51 Meilleur texte : série dramatique annuelle**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction dramatique
 25 dialogues
 25 conception des personnages
- 52 Meilleur texte : série dramatique quotidienne**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction dramatique
 25 dialogues
 25 conception des personnages
- 53 Meilleur texte : comédie**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction dramatique
 25 dialogues
 25 conception des personnages
- 54 Meilleur texte : humour**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 construction dramatique ou structure
 20 concept, mise en situation
 20 dialogues, monologues, liens
 20 efficacité de l'humour
- 55 Meilleur texte : jeunesse**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction dramatique ou structure
 15 conception des personnages et/ou de l'animation
 20 dialogues, narration ou textes de liaison
 15 adéquation avec le public cible
- 56 Meilleur scénario : documentaire - émission**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction, structure
 25 traitement de l'information
 25 maîtrise du sujet, clarté du propos
- 57 Meilleur scénario : documentaire - série**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 construction, structure
 25 traitement de l'information
 25 maîtrise du sujet, clarté du propos
- 58 Meilleure recherche : talk-show, magazine**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 choix des intervenants
 25 qualité de l'information
 25 traitement du contenu
- 59 Meilleure recherche : affaires publiques**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 choix des intervenants, archives
 25 qualité de l'information
 25 pertinence du contenu et/ou des archives visuelles
- 60 Meilleure recherche : documentaire - émission**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 choix des intervenants, archives
 25 qualité de l'information
 25 pertinence du contenu et/ou des archives visuelles
- 61 Meilleure recherche : documentaire - série**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 choix des intervenants, archives
 25 qualité de l'information
 25 pertinence du contenu et/ou des archives visuelles
- 62 Meilleure recherche : jeunesse**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 adéquation de l'information en fonction du public cible et du genre
 25 qualité de l'information
 25 traitement de l'information
- 63 Meilleure direction photographique : fiction**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 conception de l'éclairage et atmosphère
 25 maîtrise technique
 25 pertinence de l'imag'age, dynamisme et mouvement)
- 64 Meilleure direction photographique : affaires publiques, documentaire - émission**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 atmosphère
 30 maîtrise technique
 30 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)

- 65 Meilleure direction photographique : affaires publiques, documentaire - série**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 atmosphère
 30 maîtrise technique
 30 pertinence de l'image (cadrage, dynamisme et mouvement)
- 66 Meilleure direction photographique ou éclairage : humour, variétés toutes catégories**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 conception de l'éclairage
 20 atmosphère
 20 maîtrise technique
 20 pertinence de l'image
- 67 Meilleur montage : fiction**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 fluidité dans l'enchaînement des séquences
 20 rythme adapté aux propos et mise en valeur de l'émotion
 20 sens de la coupe et du raccord
 20 apport du montage à l'émission
- 68 Meilleur montage : humour, variétés toutes catégories**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 équilibre du rythme de l'émission
 20 cohérence avec le sujet
 20 sens de la coupe et du raccord
 20 apport du montage à l'émission
- 69 Meilleur montage : magazine**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 structure et organisation du contenu
 25 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
 25 sens de la coupe et du raccord
- 70 Meilleur montage : affaires publiques, documentaire - émission**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 adaptation au propos et à la problématique
 20 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
 20 sens de la coupe et du raccord
 20 structure et organisation du contenu
- 71 Meilleur montage : affaires publiques, documentaire - série**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 adaptation au propos et à la problématique
 20 rythme général et fluidité dans l'enchaînement des séquences
 20 sens de la coupe et du raccord
 20 structure et organisation du contenu
- 72 Meilleur son : fiction**
 20 créativité, innovation, originalité (conception sonore)
 20 mixage
 20 montage sonore
 20 prise de son
 20 qualité technique d'ensemble
- 73.1 Meilleur son : humour, variétés toutes catégories**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 prise de son
 20 mixage
 20 montage sonore
 10 conception sonore
 10 qualité technique d'ensemble
- 73.2 Meilleur son : humour, variétés toutes catégories (captations)**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 prise de son
 30 mixage
 20 qualité technique d'ensemble
- 74 Meilleur son : magazine, affaires publiques, documentaire toutes catégories**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 mixage
 20 prise de son
 20 montage sonore
 20 qualité technique d'ensemble
- 75 Meilleurs décors : fiction**
 20 créativité, innovation, originalité
 40 conception
 20 uniformité de l'ensemble
 20 esthétisme
- 76 Meilleurs décors : toutes catégories variétés, magazines, affaires publiques, sports**
 20 créativité, innovation, originalité
 40 conception
 20 uniformité de l'ensemble
 20 esthétisme
- 77 Meilleure création de costumes : toutes catégories**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 recherche conceptuelle (cohérence, crédibilité)
 30 uniformité de l'ensemble
 20 esthétisme
- 78 Meilleurs maquillages / coiffures : toutes catégories**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 crédibilité de la composition
 25 complexité de l'exécution
 25 uniformité de l'ensemble
- 79 Meilleure distribution artistique : fiction**
 20 créativité, innovation, originalité
 20 équilibre du *casting* entre les rôles de premier plan et de second plan
 20 crédibilité du *casting*
 20 cohérence de l'ensemble du *casting*
 20 difficulté du *casting*
- 80 Meilleure musique originale : fiction**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 pertinence, efficacité et cohérence de l'ensemble musical
 30 choix du style musical utilisé en fonction du type d'émission
 20 interprétation, programmation, réalisation
- 81 Meilleure musique originale : documentaire**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 pertinence, efficacité et cohérence de l'ensemble musical
 30 choix du style musical utilisé en fonction du type d'émission
 20 interprétation, programmation, réalisation
- 82 Meilleur thème musical : toutes catégories**
 20 créativité, innovation, originalité
 40 pertinence et efficacité
 40 interprétation, programmation, réalisation
- 83 Meilleur habillage graphique : toutes catégories**
 20 créativité, innovation, originalité
 30 traitement, esthétisme
 25 qualité technique
 25 pertinence face à l'émission (rapport contenu / contenant)
- 84 Meilleure interprétation premier rôle masculin : série dramatique**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 85 Meilleure interprétation premier rôle masculin : série dramatique annuelle**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 86 Meilleure interprétation premier rôle masculin : série dramatique quotidienne**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 87 Meilleure interprétation premier rôle masculin : comédie**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 88 Meilleure interprétation premier rôle féminin : série dramatique**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence

- 89 Meilleure interprétation premier rôle féminin : série dramatique annuelle**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 90 Meilleure interprétation premier rôle féminin : série dramatique quotidienne**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 91 Meilleure interprétation premier rôle féminin : comédie**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 92 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : série dramatique**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 93 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : série dramatique annuelle**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 94 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : série dramatique quotidienne**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 95 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : comédie**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 96 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : série dramatique**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 97 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : série dramatique annuelle**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 98 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : série dramatique quotidienne**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 99 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : comédie**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 100 Meilleure interprétation : humour**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 101 Meilleure interprétation premier rôle masculin : jeunesse**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 102 Meilleure interprétation premier rôle féminin : jeunesse**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 103 Meilleure interprétation rôle de soutien masculin : jeunesse**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 104 Meilleure interprétation rôle de soutien féminin : jeunesse**
 30 créativité et/ou composition
 40 justesse du jeu
 30 présence
- 105 Meilleure animation : humour**
 30 excellence de l'animation
 20 maîtrise de la situation
 25 prestance, sens de la répartition
 25 qualité d'interventions
- 106 Meilleure animation : série ou spéciale de variétés**
 30 excellence de l'animation
 20 maîtrise de la situation
 25 prestance, sens de la répartition
 25 qualité d'interventions
- 107 Meilleure animation : jeu**
 30 excellence de l'animation
 20 maîtrise de la situation
 25 prestance, sens de la répartition
 25 qualité d'interventions
- 108 Meilleure animation : télé-réalité**
 30 excellence de l'animation
 20 maîtrise de la situation
 25 prestance, sens de la répartition
 25 qualité d'interventions
- 109 Meilleure animation : émission ou série d'entrevues ou talk-show**
 25 excellence de l'animation
 20 maîtrise du sujet, pertinence des questions
 15 climat, approche
 20 contrôle, sens de la répartition
 20 audace
- 110 Meilleure animation : magazine culturel**
 20 excellence de l'animation
 30 maîtrise du sujet, de la situation
 25 prestance
 25 qualité d'interventions
- 111 Meilleure animation : magazine de services**
 20 excellence de l'animation
 30 maîtrise du sujet, de la situation
 25 prestance
 25 qualité d'interventions
- 112 Meilleure animation : magazine style de vie**
 20 excellence de l'animation
 30 maîtrise du sujet, de la situation
 25 prestance
 25 qualité d'interventions
- 113 Meilleure animation : magazine d'intérêt social**
 20 excellence de l'animation
 30 maîtrise du sujet, de la situation
 25 prestance
 25 qualité d'interventions
- 114 Meilleure animation : affaires publiques**
 20 excellence de l'animation
 30 maîtrise du sujet, de la situation
 25 prestance
 25 qualité d'interventions
- 115 Meilleure animation : jeunesse**
 25 excellence de l'animation
 25 maîtrise du sujet, de la situation
 25 adéquation avec le public cible
 25 qualité d'interventions
- 116 Meilleure animation ou équipe d'animation : sports ou loisirs**
 20 excellence de l'animation
 30 maîtrise du sujet, de la situation
 25 prestance
 25 qualité des interventions

ACADÉMIE

CANADIENNE DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018 SECTION QUÉBEC

André Béraud
Sophie Bissonnette
Mario Cecchini (président)
Sophie Dufort
Jacques Duval
Bernard Grandmont
Jean Guimond
Jérôme Hellio
Emmanuelle Héroux
Monika Ille
Suzane Landry
Carole Laure
Dany Meloul
Danielle Trottier
Dominique Veillet
Brigitte Vincent
Mariloup Wolfe

COMITÉ DES RÈGLEMENTS TÉLÉVISION 2018

Sophie Deschênes
Chantal Fortier
Jean Guimond (coprésident)
Suzane Landry
Patrick Lowe
Jacques Mathieu
Louis-David Morasse
Nadège Pouyez
Dominique Veillet
Lucie Veillet
Marie-Claude Wolfe

Pour l'Académie :
Samuel Bélisle (coprésident)
Patrice Lachance
Emanuèle Roux

COMITÉ MIXTE EN TÉLÉVISION ET MÉDIAS NUMÉRIQUES 2018

Catherine Beauchamp
Sophie Bégin
Sophie Deschênes
Louis-Philippe Drolet
Sophie Dufort
Caroline Gaudette
Jean Guimond (coprésident)
Jérôme Hellio (coprésident)
Suzane Landry
Micho Marquis-Rose
Marie-Claude Wolfe

Pour l'Académie :
Samuel Bélisle
Patrice Lachance
Emanuèle Roux

PERSONNEL, BUREAU DE MONTRÉAL

Patrice Lachance, directrice générale
Samuel Bélisle, coordonnateur des prix Gémeaux et des prix Écrans canadiens
Emanuèle Roux, adjointe à la coordination des prix Gémeaux
Danièle Gauthier, administratrice et chargée de projets
Isabelle Darche, responsable des communications
Eric Therrien-Nadeau, responsable des adhésions et adjoint à la direction

RELATIONS DE PRESSE

Annexe Communications

CABINET-COMPTABLES

KPMG srl / Sonia Poulin, C.A. Associée

BUREAUX DE L'ACADÉMIE

Académie - section Québec

225, rue Roy Est, bureau 106, Montréal (Québec) H2W 1M5
Téléphone : 514 849-7448
Télécopieur : 514 849-5069
info@academie.ca

Académie - bureau national

49, Ontario Street, Suite 501, Toronto (Ontario) M5A 2V1
Téléphone : 416 366-2227
Télécopieur : 416 366-8454
Sans frais : 1 800 644-5194
info@academy.ca

SITE DE L'ACADÉMIE

www.academie.ca

SITE DES PRIX GÉMEAUX

www.academie.ca/prixgemeaux

SITE D'INSCRIPTION AUX PRIX GÉMEAUX

www.inscription.academie.ca